



**Martell & Co**  
Pernod Ricard



---

# **Avis du maire en cas de cessation d'activité**

Pièce joint N° 63 du CERFA N° 15964\*03

**MARTELL & CO, projet d'extension du site de  
Lignères**

---

## VALIDATION

REDACTEUR(S)	FONCTION(S) / QUALITE(S) / QUALIFICATION(S)	DATE DE REDACTION
Océane MARTY	Ingénieure Environnement APAVE EXPLOITATION FRANCE Agence d'Artigues	Novembre 2024
VERIFICATEUR(S)	FONCTION(S) / QUALITE(S) / QUALIFICATION(S)	DATE DE VERIFICATION
Gilles DANÉ	Ingénieur Environnement APAVE EXPLOITATION FRANCE Agence d'Artigues	Novembre 2024
APPROBATEUR(S)	FONCTION(S) / QUALITE(S) / QUALIFICATION(S)	DATE D'APPROBATION
Marie PERRIN	Responsable Environnement MARTELL Rouillac	Novembre 2024

## HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

VERSION	DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
0	Novembre 2024	Création du document



Christian VIGNAUD  
Président de la Communauté de Communes  
Du Rouillacais  
314 Avenue Jean Monnet  
16170 ROUILLAC

---

*Affaire suivie par Anaïs DELAGE  
Chargée d'aménagement du territoire  
Tél : 09.74.36.99.21 – 07.56.26.41.16  
Mail : aménagement@ccrouillacais.fr*

Rouillac, le 8 octobre 2024

À

Madame Magalie MIGUEL  
Directrice Industrielle  
Société Martell & Co  
Place Edouard Martell  
16101 COGNAC

*Copie à : Madame la Maire de Rouillac*

*Objet : Avis sur la remise en état du site en cas de cessation d'activité*

Madame la Directrice,

J'ai pris note de votre courrier du 3 septembre dernier parvenu par lettre recommandée avec accusé de réception, demandant l'avis de la Communauté de Communes du Rouillacais sur la remise en état d'un site, pour un projet d'extension sur les parcelles ZW4 et ZW5 situées sur la commune de Rouillac (16170), lors de l'arrêt définitif de l'installation gérée par la société Martell & Co.

Vous proposez que ce futur site soit remis en état pour un usage industriel.

Au vu du projet de PLUi du Rouillacais, de la présence d'une ICPE classée SEVESO seuil haut et de l'activité industrielle développée par Martell & Co sur le site de Lignères à Rouillac depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes valide le fait que la future extension sur les parcelles ZW4 et ZW5 à Rouillac soit remise en état pour un **usage industriel** après arrêt définitif de l'activité.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président,

Christian VIGNAUD